

AMAP Croix-Luizet
 Association Loi 1901
Contrat d'engagement mutuel

Afin d'éviter la perte de chèque,
 merci de les accrocher à votre
 contrat (trombone ou autre)

Ce contrat est organisé par l'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Il est établi **ENTRE** :

ET :

Marie FERRIZ <i>Avicultrice</i> La basse cour bio (n° éleveur : OFR69124) 41 chemin de Chaponnay 69970 CHAPONNAY <i>Dénoté LE PRODUCTEUR</i> Demeurant : <i>Dénoté le Membre Adhérent</i>
--	---

Engagement réciproque

Le Producteur s'engage à fournir un **panier bimensuel d'œufs** frais, calibrés et un **panier unique de saucisses de volaille**, issus de l'agriculture biologique, provenant de son exploitation, et à respecter les règles de l'agriculture biologique et paysanne.

Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le Membre Adhérent s'engage à acheter **12 paniers** en acceptant les conséquences des aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits du panier.

Paniers proposés (contenu et prix) et choix :

Nombre d'œufs	Prix unitaire	Choix
6	2€	
12	3,80€	
18	5,70€	
24	7,60€	
30	9,50€	
36	11,40€	

Composition du colis	Prix unitaire
1 kg de viande de volaille transformée, 100 % volaille pouvant être selon la composition un assortiment entre saucisses, saucisson à cuire, chorizo à griller, terrine de volaille, caillette etc...	20 €

Durée du contrat et dates de livraisons :

Saison hiver 2018 : le contrat débute le 02/11/2017 et se termine le 27/04/18.

Les dates de livraisons sont préalablement définies selon le calendrier (ci dessous) que les deux parties s'engagent à respecter.

Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie, les jeudis soirs entre 19 et 20 heures.

Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le Producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'AMAP Croix-Luizet et les membres Référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP, une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le Membre Adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé.

Rupture de contrat

Ce contrat peut-être interrompu unilatéralement par l'Adhérent si, et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut-être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

Calendrier : ŒUFS A TOUTES LES DATES.

COLIS DE TRANSFO : Notez le nombre en face de la date désirée

Date	16/11	30/11	14/12	11/01	25/01	08/02	22/02	08/03	22/03	05/04	12/04
Nombre de colis											

Le calendrier de l'Amap est en ligne sur le site Internet <http://croix-luizet.eu/amap>

Nombre de paniers Prix unitaire Prix total

Panier œufs 11 X € =.....€

Colis transfo X 20 € =.....€

Total : € Chèques libellés à l'ordre de Marie FERRIZ

Chèque N°Banquemontant Chèque N°Banquemontant

Signature
 Le Producteur Marie Ferriz :

Signature
 Le Membre Adhérent :